

ICI, GISENT... LES CONGÉS BONIFIÉS

Suite à la parution du Décret n° 2020-851 du 2 juillet 2020 portant réforme des congés bonifiés dans la fonction publique.

SEULE BONNE NOUVELLE ET REVENDICATION PORTÉE PAR ALLIANCE PN (CFE-CGC) LORS DU CONSEIL COMMUN DE LA FONCTION PUBLIQUE, L'INCLUSION DE LA NOUVELLE CALÉDONIE ET LA POLYNÉSIE FRANÇAISE QUI ÉTAIENT JUSQU'ICI LES GRANDS OUBLIÉS DES CONGÉS BONIFIÉS!

ALLIANCE déplore une nouvelle fois la stigmatisation des policiers ultramarins qui perdent 40 années d'acquis sociaux!

Une fois de plus ce gouvernement prend des mesures incompréhensibles et ne respecte pas ses engagements!

- ✗ Suppression des 31 jours de bonification = plus de congés bonifiés !
- ✗ Pas de réévaluation du plafond de rémunération excluant tous les conjoints de policiers ultramarins, alors que le gouvernement avait annoncé une prise en compte des catégories A et B;
- ✗ Suppression du report de 24 mois « en » 12 mois;
- ✗ Pas de délai de route alors que le gouvernement avait indiqué 2 jours;
- ✗ Pas de possibilité d'y accoler un CET alors qu'un agent en métropole peut le faire;
- ✗ Aucune définition claire nette et précise des CIMM;
- ✗ Aucune prise en charge des enfants de familles recomposées;
- ✗ Maintien du SFT comme preuve de prise en charge des ayants droits;
- ✗ Absence de réflexion sur un mécanisme de marché interministériel sur l'achat groupé de billets d'avion !
- ✗ Aucune directive claire sur l'application de ce décret afin d'éviter toute interprétation tronquée, très souvent au détriment du fonctionnaire ultramarin;
- ✗ Aucune notion sur une durée concernant la périodicité de réexamen des CIMM à chaque CB, ni à la sauvegarde des documents tels que certificat de scolarité, extrait d'acte de naissance...)
- ✗ Aucun fractionnement possible, donc perte sèche de la bonification et impossibilité de le prendre durant l'année des jours restants;

EN RÉSUMÉ : C'EST UN 49.3 DÉGUISÉ !!!

LES POLICIERS ULTRAMARINS N'OUBLIERONT JAMAIS MR MACRON !



ALLIANCE POLICE NATIONALE

RENOUVEAU DÉTERMINATION EXIGENCE

Le bureau national

Le 06 Juillet 2020